



RÈGLEMENT DE CONSULTATION

VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

Procédure de consultation : procédure adaptée – articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique

Ce document fait référence au CCAG Fournitures courantes et services (arrêté du 30 mars 2021)

Date limite de réception des offres : 20 septembre à 12h

par dépôt sur la plateforme de publication www.aji-france.com

Personne publique contractante responsable adjudicatrice du marché :

La Principale du collège du Grésivaudan à Saint Ismier

Adresse : Place de l’Agora – 38330 SAINT ISMIER

Personne responsable du suivi et de l’exécution du présent marché :

- sur le plan pédagogique : Mme Catherine Moulin-Fauchon
- sur le plan financier : Mme Luce Foray

Pour tout contact : intendance.0382100b@ac-grenoble.fr

VOYAGE en ANGLETERRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le collège du Grésivaudan souhaite passer un marché pour la réalisation d’un voyage scolaire à destination de : BATH et LONDRES

Lot : du 7 au 12 avril 2024 - dates de repli : du 24 au 29 mars

Nombre de participants : 58 élèves et 4 professeurs, soit 62 personnes

Hébergement : FAMILLE

Transport : bus et bateau

Programme :

Jour 1 :

Départ (tôt) en bus

Repas tiré des sacs pour le déjeuner et le dîner

Char à voile en fin de journée (ou autre activité plein air)

Ferry pour Douvres – trajet de Douvres à Bath

Jour 2

Prévoir petit déjeuner et repas de midi

Arrivée à Bath le matin, visite de l’Abbaye de Bath

Après-midi, visite des Roman Baths

Dîner et hébergement dans les familles

Jour 3

Petit déjeuner dans les familles

Panier repas pour le midi

Matin, visite de Stonehenge et de Castle Great Hall à Winchester

Après-midi Visite de Salisbury

Dîner et hébergement dans les familles

Jour 4

Petit déjeuner dans les familles

Panier repas pour le midi

Visite de South Cadbury (si possible visite guidée) et de Glastonbury

Après-midi promenade dans Chalice Well Gardens

Dîner et hébergement dans les familles

Jour 5

Petit déjeuner dans les familles

Panier repas pour le midi

Départ pour Londres : Matin, visite du Museum of London

Après-midi sur les bords de la Tamise et à Covent Garden

Dîner dans un fish & chips

Retour vers la France

Jour 6

Retour en France

Petit déjeuner et déjeuner à prévoir sur l’autoroute ou à proximité

Prestations demandées :

■ Transport :

Ferry

Et/ou

Autocar de tourisme avec forfait kilométrage et carburant inclus. Hébergement du chauffeur pour toutes les nuitées et repas. Parking, péages, autoroutes inclus.

Préciser le nom du transporteur et de la compagnie, le numéro de la Société et toutes les coordonnées internationales, copie des licences communautaires, attestation d’assurance pour le véhicule + responsabilité civile professionnelle, ainsi que le plan de route

■ Hébergement :

En famille

■ Repas à inclure : du petit-déjeuner du J2 au déjeuner du J6

■ Assurance annulation individuelle et collective (groupe complet), rapatriement, vol et perte de bagages

■ Toutes les visites comprises (entrée des sites)

En option : Visites guidées en français : sur le thème du Roi Arthur à South Cadbury

En option : char à voile ou autre activité de plein air

■ Une permanence d’assistance en cas d’urgence 24h/24 et 7j/7

La proposition devra détailler les possibilités de modification à la baisse de l’effectif et spécifier leur répercussion sur le coût du voyage pour une information donnée un mois avant la date du départ du voyage.

La proposition devra également détailler les propositions d’annulation du voyage et leurs répercussions en terme d’indemnisation du prestataire en fonction du délai de l’annulation par rapport à la date du départ du voyage.

À noter que lorsque, avant le départ, le respect d’un des éléments essentiels du marché sera rendu impossible par suite d’un évènement extérieur qui s’impose au titulaire (épidémie, pandémie, grève, guerre, ou tout autre cas de force majeure), le collège devra disposer du droit de résilier le marché sans avoir à supporter de pénalités ou de frais, et être remboursés de la totalité des sommes versées.

Le prix du marché revêt la forme d’un prix forfaitaire et global qui est réputé rémunérer l’ensemble de la prestation. Il comprend notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, y compris pour l’étranger, et les charges de hausse du prix de carburant.

Les gratuités pour les accompagnateurs ne sont pas acceptées.

Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation de prestations définies dans le présent cahier des charges, sauf accord préalable de l’établissement suite à de circonstances exceptionnelles et inévitables.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Marché à procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Le délai et la validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 : RETRAIT DU DOSSIER

Il est remis gratuitement aux sociétés ou organismes. Il est constitué du présent document comportant 6 pages.

Une copie du présent dossier peut être demandé par courriel à intendance.0382100b@ac-grenoble.fr ou consultée à l’adresse

ARTICLE 4 : CONDITIONS D’ENVOI DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dûment signées et datées.

- Une déclaration sur l’honneur pour justifier qu’il n’entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11.
- Les documents et renseignements demandés par l’acheteur à fin de vérification de l’aptitude à exercer l’activité professionnelle, de la capacité économique et financière, des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l’article R2143-3.
- Le N° D.U.N.S : à fournir uniquement pour les fournisseurs étrangers. Il s’agit d’un numéro à neuf chiffres (Data Universal Numbering System) qui permet d’identifier les entreprises dans le monde.
- Un devis détaillé
- Un acte d’engagement complété mais non signé, reprenant et acceptant les éléments du présent document, et détaillant précisément le prix TTC.

A ces documents pourra être joint tout autre document technique et/ou explicatif jugé utile par le candidat. (5 pages maximum)

La transmission des offres doit être effectuée exclusivement de façon dématérialisée via la plateforme de l’AJI

La date limite de dépôt des offres est : 20 septembre 2023

Une copie de sauvegarde peut être envoyée sous pli cacheté, avec la mention NE PAS OUVRIR, copie de sauvegarde, voyage à...

Pour tout renseignement complémentaire, le candidat peut contacter l’acheteur par mail : intendance.0382100b@ac-grenoble.fr ou par téléphone au 04.76.52.01.81

ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES

Pour le choix de l’offre économiquement la plus avantageuse, les critères suivants seront appliqués :

Qualité du service proposé (programme, activités, assurance, conditions d’annulation,...)	40%
Prix	60%

ARTICLE 7 : NEGOCIATION

Le pouvoir adjudicateur de réserve la possibilité de négocier avec les entreprises ayant présenté des offres. Cette négociation éventuelle concernera au maximum les 3 premiers candidats classés en fonction des critères définis ci-dessus.

Toute proposition complémentaire ou modificative de l’offre de base devra être transmise par courriel ou courrier au pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 8 : PAIEMENT

Les factures d’acompte et de solde devront obligatoirement être déposées sur Chorus pro. Elles seront payées dans le respect de la réglementation comptable propre aux établissements publics d’enseignement.

La facture devra comporter la référence au marché, le nom et l’adresse du prestataire, le numéro SIRET et le RIB.

Le règlement sera effectué en euros.